Image not found or type unknown

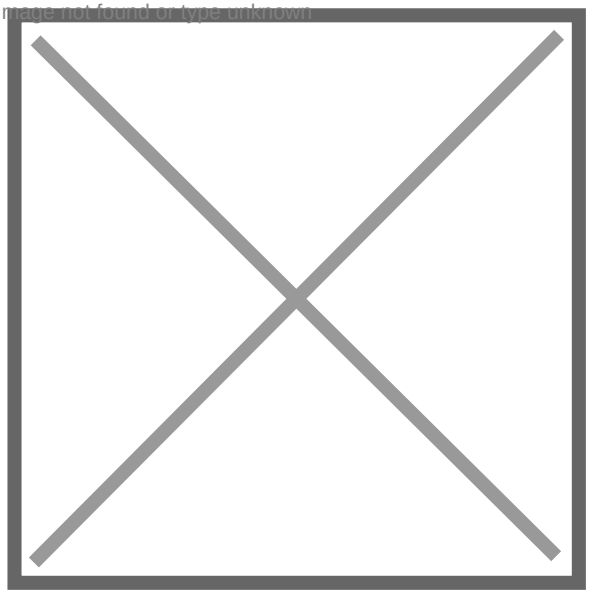

Parent d enfant francais et resident en france,empeché de reparti

Par **manoloblanik**, le **18/07/2013** à **21:33**

madame monsieur bonsoir,
je suis monsieur STEEVE,je suis parent d une petite fille de 8 ans,et qui a la nationalité française de part sa mère.elle et moi sommes séparés depuis presque 5 ans maintenant,vu qu a la naissance de notre fille,elle a fait une dépression et notre fille a été place en famille d accueil;ou elle y est toujours,le juge aux affaires familiale m a donné la garde de notre fille et a permis a sa mère d en avoir la visite,2 fois par semaines?MAIS LA MESURE DE PLACEMENT DE NOTRE FILLE SUIS TOUJOURS SON COURT.
EN JUILLET je suis venu en vacance au Gabon avec ma nouvelle compagne avec qui je suis depuis 4 ans a Lyon,je suis venu avec mon récépissé de demande de carte de 10 ans,malheureusement j ai mis plus de temps au Gabon et mon récépissé s est périmé;je me suis rapproché du consulat de France pour demandé un visa retour vers la France,le consulat a enregistré m a demande et m a fait savoir u il allait interrogé la préfecture du rhone pour pouvoir me repondre,la réponse est enfin arrivé après 3 mois,ils m ont dis que je ne peux pas revenir en France parce que je dois leur prouver que je suis rester en contact avec ma fille pendant toute mon absence.
pour ma part,je suis bien resté en contact avec ma fille,vu que je l appelai souvent,et même avec les travailleurs sociaux et la famille d accueil,il y a eu un rdv chez le juge des enfant auquel je n ai pas pu me rendre,vu que j attendais le visa retour délivré par le consulat.
ma question est de savoir:vu que le juge aux affaires familiale m a accordé la garde de ma fille,la préfecture a t elle le droit de m empêcher de revenir en France?ou j ai mon logement,ma famille et ou j y ai residé depuis 2005?MERCI DE ME RÉPONDRE?
CORDIALEMENT.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés